

septembre 2005

Secteur Collectivités publiques et Bâtiment

Rapport annuel 2004

Auteurs:

Nicole Zimmermann, OFEN

Thomas Jud, OFEN

Andreas Eckmanns, OFEN

Stefan Wiederkehr, OFEN

Kurt Egger, SuisseEnergie pour les communes

Franz Beyeler, MINERGIE

Eric Albers, energho

Ernst A. Müller, Infrastructures

Michael Gergey, Swiss Contracting

Traduction: Jean-Claude Meier, Adrian Lüthi

SuisseEnergie

Office fédéral de l'énergie OFEN, Worblentalstrasse 32, CH-3063 Ittigen Adresse postale : CH-3003 Berne
Tél. 031 322 56 11, Fax 031 323 25 00 office@bfe.admin.ch www.suisse-energie.ch

Table des matières

1	Organisation	4
2	Cantons	4
3	SuisseEnergie pour les communes	6
4	MINERGIE®	7
5	Energho – L’utilisation intelligente de l’énergie	11
6	Gros consommateurs de la Confédération	11
7	Infrastructures	12
8	Swiss Contracting	13

1 Organisation

Les mesures relatives à la diminution de la consommation d'énergie dans les bâtiments privés et publics et celles permettant aux communes de réaliser une politique énergétique exemplaire sont l'une des priorités de SuisseEnergie.

Les principaux partenaires de SuisseEnergie sont les cantons. Ils ont pour but de réaliser les objectifs de SuisseEnergie à leur niveau grâce à des programmes d'encouragement dont une partie des actions sont financées par les contributions globales de la Confédération (14 millions de francs en 2004). Ils sont aussi responsable du secteur du bâtiment et édictent des prescriptions en la matière ou mettent en application des normes correspondant à l'état de la technique (normes SIA par exemple).

Le programme « SuisseEnergie pour les communes » soutient les communes qui s'engagent à réaliser, à leur niveau, les objectifs de SuisseEnergie. Plus de 120 villes – petites et grandes – peuvent s'enorgueillir d'avoir le titre de « Cité de l'énergie », label qui récompense une politique énergétique exemplaire.

SuisseEnergie soutient, par un mandat de prestations, diverses associations. MINERGIE est un label décerné aux maisons qui garantissent une basse consommation d'énergie couplée à une qualité de l'habitat (enveloppe étanche à l'air, excellente isolation thermique, aération douce et automatique, production de chaleur adaptée et efficace). Quant à energho (Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie), elle a pour but d'optimiser l'exploitation des bâtiments publics. L'une des ses tâches est aussi de sensibiliser les gros consommateurs de la Confédération (La Poste, les CFF, les EPF, les autres offices fédéraux) à s'engager à atteindre les objectifs de SuisseEnergie.

« Energie dans les infrastructures » est un programme dont le but est de fournir des conseils techniques en vue d'une optimisation énergétique dans les stations d'épuration des eaux usées (STEP), l'aménagement des eaux (AE) et les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM). Le potentiel d'économies dans ce secteur avoisine les 50%. Quant au contracting énergétique, il vise à aider un maître-d'œuvre à réaliser une installation grâce à un prestataire de services qui met à sa disposition ses connaissances et ses moyens financiers.

2 Cantons

Les principaux partenaires de SuisseEnergie sont les cantons (Rapport Etat de la politique énergétique dans les cantons). Ils ont pour but de réaliser les objectifs de SuisseEnergie à leur niveau grâce à des programmes d'encouragement dont une partie des actions sont financées par les contributions globales de la Confédération (14 millions de francs en 2004). Ils sont aussi responsable du secteur du bâtiment et édictent des prescriptions en la matière ou mettent en application des normes correspondant à l'état de la technique (normes SIA par exemple).

La plupart des cantons ont adapté leurs lois sur l'énergie au Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) et à la norme SIA 380/1 «L'énergie thermique dans le bâtiment» (édition 2001). 22 cantons (soit 86% de la population suisse) ont mis en œuvre le module de base du MoPEC et 13 cantons appliquent l'Extension des exigences touchant les bâtiments à construire (module 2; 67% de la population). Par contre, seuls les cantons de BE, NW, GL, SO, BS, BL, VS, GE (33% de la population) ont dans leur législation le décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude dans les bâtiments existants (DIFC), mais tout en accordant de nombreuses dérogations. Les prescriptions relatives à l'utilisation rationnelle de l'électricité (SIA 380/4, assujettissement à autorisation des chauffages électriques fixes à résistance) ne sont en vigueur que dans quelques cantons (31% resp. 28% de la population).

L'estimation faite pour l'année 2002 des effets supplémentaires des prescriptions énergétiques des cantons dans le bâtiment (actualisée tous les trois ans) montre que ces effets sont significatifs en comparaison de ceux des mesures volontaires d'Energie 2000 et de SuisseEnergie. En 2002, on les estime du même ordre de grandeur que les effets supplémentaires des mesures volontaires de la même année.

Les cantons soutiennent l'exécution de la législation par différentes mesures complémentaires (p. ex. classeur d'exécution, formulaires, fiches, Internet, rencontres d'information à l'intention des autorités, des responsables de l'exécution et des concepteurs, conseils par téléphone ou sur place, prises de position sur les dérogations). Dans la plupart des cantons, l'exécution est du ressort des communes. Il est vrai qu'elle fonctionne bien quasiment partout, mais souvent, ce sont les données statistiques et le contrôle systématique des résultats qui font défaut. En 2004, 18 cantons ont effectué des contrôles d'exécution ou des résultats.

Dans la majorité des cantons, les bâtiments cantonaux sont construits ou assainis conformément à des exigences énergétiques plus strictes, ce qui nécessite l'investissement de moyens considérables. La presque totalité des cantons (tous à l'exception de LU, UR, OW, NW) sont membres de l'Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie (energho), qui soutient les cantons dans l'optimisation énergétique de leurs bâtiments complexes. 19 cantons enregistrent la consommation énergétique de leurs bâtiments grâce à la comptabilité énergétique et 15 autres tiennent compte, dans les projets cantonaux, du surcoût inventorié de l'énergie pour les coûts externes, conformément aux indications de l'Office fédéral des constructions.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, 23 cantons possèdent les conditions légales pour un programme cantonal d'encouragement (tous sauf SZ, OW, SG) et perçoivent à cet effet des contributions globales de la Confédération (2005: 14 millions de francs). Dans le canton de SG, l'Ordonnance sur les contributions d'encouragement selon la Loi sur l'énergie a été abrogée le 1^{er} janvier 2005. Jusque et y compris 2003, les contributions globales ont encore été versées sur la base des deux critères «nombre d'habitants» et «hauteur du budget cantonal», et à partir de 2004, selon les critères «budget cantonal» et «efficacité du programme cantonal d'encouragement» (base du facteur d'efficacité: antépénultième exercice). Le modèle visant à déterminer l'efficacité est le fruit de la collaboration entre la Confédération et les cantons. Les résultats de l'analyse de l'efficacité des programmes cantonaux d'encouragement pour l'année 2004 attestent que les 39,4 millions de francs de montants d'encouragement (comprenant 14 millions de francs de contribution globale de la Confédération; 2003: 40,0 millions de francs de montants d'encouragement) ont dégagé une efficacité énergétique de quelque 4'200 GWh (15,1 PJ, sur la durée de vie) et suscité environ 170 millions de francs d'investissements énergétiques, sans compter la répercussion sur l'emploi de quelque 980 personnes/années et une réduction annuelle de 52'000 tonnes d'émissions de CO₂.

18 cantons encouragent directement ou indirectement le standard MINERGIE. En 2004, 819 nouvelles constructions et 102 rénovations ont été réalisées selon le standard MINERGIE, ce qui correspond à une surface de référence énergétique de 931'593 mètres carrés (état à fin 2004, total: 3'958 bâtiments MINERGIE, 3'343'386 m² SRE).

Tous les cantons informent leurs habitants, associations, architectes et concepteurs sur les activités cantonales relatives à l'exécution de la législation et des programmes d'encouragement. La quasi-totalité des cantons disposent d'un ou de plusieurs services de conseil en matière d'énergie. Le département «Conseil et formation continue» de l'EnFK a une part prépondérante à l'élaboration et à la mise en œuvre du diplôme postgrade «Energie et développement durable dans le bâtiment DPG-EDD-Bâtiment». La Confédération et les cantons participent chacun pour moitié aux frais.

Les effectifs des services de l'énergie ont diminué (2005: 79,5; 2004: 81,24). Les ressources financières dont les cantons disposent en 2005 pour leur politique énergétique s'élèvent à 34,4 millions de francs (crédit 2005 donnant droit à des contributions globales, reports de crédits cantonaux des exercices précédents inclus, sans contribution globale de la Confédération; 2004: 40,3 millions de francs). Cette forte réduction se justifie entre autres du fait que les cantons du TI et de VD n'ont pas voté de nouveaux crédits pour un programme d'encouragement en 2005, mais puisent simplement dans les engagements dus des années précédentes. Dans les deux cantons, des discussions sont en cours au sujet du lancement, dès 2006, d'un nouveau programme promotionnel. Pour les mesures de nature à favoriser l'utilisation de l'énergie et des rejets de chaleur, au sens de l'article 13 de la Loi sur l'énergie, les cantons disposent en 2005 d'un total de 53,9 millions de francs (budgets cantonaux donnant droit à des contributions globales + contribution globale de la Confédération, reports des exercices précédents inclus; 2004: env. 57,4 millions de francs). Cela correspond à un montant moyen d'environ 7,4 francs par habitant et par an (2004: 7,9 Fr./hab.). Les montants budgétés de 53,9 millions de francs se répartissent à peu près ainsi: 24,9 millions pour l'utilisation rationnelle de l'énergie (MINERGIE), 25,3 millions pour les énergies renouvelables et 3,7 millions pour l'exploitation des rejets thermiques.

3 SuisseEnergie pour les communes

Le programme «SuisseEnergie pour les communes» soutient les communes qui s'engagent à réaliser les objectifs de SuisseEnergie sur leur territoire (Rapport annuel SuisseEnergie pour les communes). Plus de 120 villes, petites ou grandes, sont fières de porter le titre de «Cité de l'énergie», un label qui récompense une politique énergétique exemplaire.

En 2004, le label a été décerné à 20 nouvelles «Cités de l'énergie». Au 1er janvier 2005, 2,07 millions de personnes de 24 cantons habitaient une «Cité de l'énergie». Les «Cités de l'énergie» de Cham, Schaffhouse et Zurich se sont vu décerner le European Energy Award Gold.

L'année 2004 a été marquée par deux événements phares: les festivités pour la 100e «Cité de l'énergie», en présence du Conseiller fédéral Moritz Leuenberger, et les premières «Cités de l'énergie» en Europe à recevoir le European Energy Award Gold. Les «Cités de l'énergie» qui

dépassent aujourd'hui la centaine (et abritent plus de deux millions d'habitants et habitantes) démontrent que ce label joue un rôle essentiel dans la politique énergétique et climatique des communes. Par ailleurs, la distinction eea-Gold a permis de lancer avec succès un produit complémentaire du label «Cité de l'énergie» qui incite les cités à faire encore davantage d'efforts en matière d'énergie. Le label fait toujours plus d'émules dans l'UE: plus de 100 villes et communes travaillent sur le modèle de «Cité de l'énergie» en Autriche, en Allemagne et dans d'autres pays européens.

Les communes participantes ont été prises en charge par 34 conseillers «Cité de l'énergie» et 18 conseillers en matière de transport. Divers produits et services ont été élaborés et développés pour soutenir le travail en politique énergétique: le Facteur 21 (contrôle de la durabilité), les déclarations Energie/CO₂, les Semaines de l'énergie dans les administrations communales, la comptabilité énergétique pour les constructions et installations communales, les Semaines de l'énergie dans les écoles, divers outils de mise en œuvre à l'intention des communes et des conseillers et conseillères. Les échanges d'expériences entre les communes constituent une mesure importante pour le transfert du savoir-faire. Plus de 4'000 personnes ont pris part à 43 manifestations. Ces diverses rencontres, associées aux activités des «Cités de l'énergie» et des communes membres, sont les principaux multiplicateurs et supports publicitaires pour le programme et le label de «Cité de l'énergie». Durant l'année sous revue, les journées d'action et campagnes ont eu un écho favorable: campagne d'affiches Eco-Drive, Journée solaire et «En ville sans ma voiture».

Dans le domaine de la mobilité, «La gestion de la mobilité en entreprise» a été au centre des préoccupations. Des projets pilotes ont été réalisés avec succès dans sept villes ou régions (Altstätten SG, Berne, Lucerne, Baden, Valais, Zurich et Genève). Parmi les autres activités, on peut citer: «Zones 30 et zones de rencontres» avec deux manifestations, Berthoud – ville modèle pour les piétons et le vélo – et en collaboration avec le canton de Berne, une offre conseil pour la mise en place de Mobilservice.

(Moyens de SuisseEnergie en 2004: 2,3 millions de francs; moyens propres et de tiers déclarés: 5,4 millions de francs)

4 MINERGIE®

MINERGIE est un label conféré aux bâtiments, qui garantissent à la fois une faible consommation d'énergie et le confort de l'habitat (enveloppe du bâtiment étanche à l'air, excellente isolation thermique, renouvellement mécanique de l'air, production de chaleur adéquate et économe en énergie (Rapport annuel MINERGIE).

MINERGIE® existe depuis 1998 et aujourd'hui, l'Association MINERGIE® constate que de nombreux maîtres d'ouvrage, propriétaires et investisseurs ne pourraient plus se passer de MINERGIE®. Après cinq ans de MINERGIE®, c'est un bilan très réjouissant et aussi la confirmation que MINERGIE® est sur le bon chemin.

Quelque 4'000 bâtiments certifiés MINERGIE

A fin 2004, la Suisse comptait environ 4'000 bâtiments certifiés d'après le standard MINERGIE. Seulement durant l'exercice sous revue, 819 nouveaux bâtiments et 102 assainissements ont été réalisés, ce qui représente une surface de référence énergétique de 931'000 mètres carrés. Les efforts des services cantonaux de l'énergie, des membres, des partenaires et de l'Association MINERGIE® commencent donc à porter leurs fruits. Le deuxième produit, MINERGIE-P, se développe très bien aussi. Plus de 28'000 m² étaient déjà certifiés selon ce standard à fin 2004.

Points de contact de l'Association MINERGIE

Les points de contact de MINERGIE sont les suivants:

- Secrétariat, Berne
- Agence du bâtiment, Berne
- Agence romande, Fribourg
- Agence Tessin, Bellinzone
- Bureau de la certification MINERGIE-P, Horw

Le secrétariat et les agences ont enregistré un accroissement considérable du nombre de demandes et de commandes du marché en 2004 également. Durant l'année sous revue, les divers points de contact MINERGIE ont reçu et traité 13'830 demandes et commandes du marché. Fait réjouissant, nombreuses étaient les demandes provenant de l'étranger.

MINERGIE® Labels au 31 décembre 2004

Année du label		Habitation		Services et industrie		Total
		Nouveau bâtiment	Assainissement	Nouveau bâtiment	Assainissement	
1998	Nbre bâtiments	178	8	5	2	193
	m2 SRE	55'845	4'709	16'297	8'790	85'641
1999	Nbre bâtiments	126	10	5	2	143
	m2 SRE	35'980	12'423	16'408	4'631	69'442
2000	Nbre bâtiments	297	31	25	5	358
	m2 SRE	130'897	42'130	96'680	27'587	297'294
2001	Nbre bâtiments	495	42	35	12	583
	m2 SRE	197'155	22'192	218'424	22'229	460'000
2002	Nbre bâtiments	733	64	66	14	877

	m2 SRE	345'213	47'376	334'588	57'545	784'722
2003	Nbre bâtiments	744	71	51	17	883
	m2 SRE	423'567	53'377	125'027	112'723	714'694
2004	Nbre bâtiments	730	81	89	21	921
	m2 SRE	468'213	49'217	374'877	39'286	931'593
Total	Nbre bâtiments	3'303	306	276	72	3'958
	m2 SRE	1'656'870	231'424	1'182'301	272'791	3'343'386

MINERGIE®: test réussi dans la pratique

Le standard de construction du futur tient-il vraiment ses promesses théoriques dans la pratique? C'est ce qu'ont voulu savoir les services de l'énergie des cantons suisses et de la Principauté du Liechtenstein, ainsi que l'Association MINERGIE®: ils ont donc mandaté la Haute Ecole de technique, d'économie et de travail social à Saint-Gall (FHS) pour effectuer un test grandeur nature. Résultat: les bâtiments MINERGIE® utilisent moins de la moitié de l'énergie consommée par les nouveaux bâtiments conventionnels des années 1998 – 2000. En plus, les bâtiments MINERGIE® satisfont aux exigences de confort de leurs habitants. Ce test pratique démontre encore que la planification et l'exécution des ventilations confort posent des exigences élevées aux acteurs impliqués.

Protection de la marque

Comme MINERGIE est de plus en plus connue et appréciée sur le marché, les emplois abusifs de la marque MINERGIE se multiplient. Avec beaucoup d'imagination, la marque MINERGIE est copiée et utilisée pour des profits personnels. Durant l'exercice sous revue, on a vu apparaître sur le marché des marques comme MINENERGIE, SINNERGIE, MINI-ENERGIE, WINNERGIE ou autres néologismes. Les domaines comportant le mot ou une partie du mot «MINERGIE» sont une autre forme d'emploi abusif. En 2004, le secrétariat a dû intervenir 35 fois par écrit et 46 fois par téléphone pour abus de la marque. Les activités visant à protéger la marque hors de Suisse augmentent à mesure que l'intérêt porté à MINERGIE s'accroît à l'étranger. La protection légale de la marque au plan international s'avère de plus en plus payante.

Sponsoring

En 2004, les recettes provenant du sponsoring et des prestations facturées à des tiers ont à nouveau augmenté considérablement et se sont élevées à 598'829 francs, ce qui représente 28 % du total des rentrées financières. En compensation, MINERGIE offre à ses partenaires des plates-formes de communication professionnelles et attrayantes, mais refuse toute exclusivité de branche.

Communication = facteur de réussite

Les applications de MINERGIE sur l'ensemble du marché suisse, avec la participation des cantons et des milieux économiques, en particulier des membres et partenaires de l'Association MINERGIE®, ont marqué les activités 2004. La collaboration avec les milieux économiques et les cantons est un facteur de réussite pour MINERGIE, qui a pu être étendue et approfondie durant l'exercice sous revue. Parmi les plates-formes de collaboration, on note 19 rencontres avec des professionnels, 4 manifestations à l'intention des maîtres d'ouvrage, 6 ateliers, 4 journées «portes ouvertes», 8 remises de labels, avec un total de près de 6'000 participants. La participation des directeurs et directrices de l'énergie aux manifestations de MINERGIE® est très appréciée par les milieux économiques et donne beaucoup plus de poids à l'événement.

Nombre de membres et de partenaires

	2000	2001	2002	2003	2004
Cantons, Confédération, Principauté	27	27	27	27	31
Pouvoirs publics				1	1
Associations, groupements	14	13	13	13	13
Ecoles	3	3	3	4	4
Entreprises	32	49	57	75	88
Particuliers	22	43	47	56	67
Partenaires		108	143	202	244

(Moyens de SuisseEnergie en 2004: 1 million de francs; fonds propres et de tiers déclarés: 1,3 million de francs)

5 Energho – L'utilisation intelligente de l'énergie

L'association energho met en valeur l'énorme potentiel d'économie d'énergie des consommateurs du domaine public, en procédant à l'optimisation de l'exploitation (Rapport annuel energho). Axés sur les questions pratiques, les produits energho sont taillés à la mesure du contexte complexe des collectivités publiques. Ils se fondent sur les trois priorités que sont l'optimisation de l'exploitation, la formation continue et l'échange d'expériences.

Parmi les membres d'energho, on compte 21 cantons, 9 communes, 29 institutions publiques, l'EPFZ, l'EPFL et La Poste.

Le produit principal est l'abonnement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, qui garantit une économie d'énergie d'au moins 10% après 5 ans. Les efforts portent sur l'optimisation ciblée de l'exploitation des installations existantes. Cette méthode permet d'atteindre les objectifs à tous les coups sans que l'exploitant ait à consentir des investissements.

L'abonnement concerne plus de 150 complexes immobiliers (état en février 05). En moyenne, on est parvenu à passer largement la barre des 5% d'économies de consommation de chaleur en 1 à 2 ans.

Tous les gestionnaires d'immeubles peuvent participer aux séminaires de formation continue energho. Un cours de base leur permet de s'initier à la gestion efficace de l'énergie. 14 séminaires ultérieurs (tenus en français, allemand et italien) sont destinés à l'approfondissement des connaissances. Cette offre est constamment complétée.

Energho a accrédité 50 bureaux d'ingénieurs chargés du soutien in situ, mettant ainsi à disposition de ses membres toute une équipe de professionnels confirmés pour contribuer à l'optimisation de l'exploitation.

(Financement 2004 : SuisseEnergie: 1,4 millions CHF; fonds propres ou de tiers: 1,4 millions CHF).

6 Gros consommateurs de la Confédération

energho (Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie) a un mandat pour sensibiliser les gros consommateurs de la Confédération (La Poste, les CFF, les EPF, les autres offices fédéraux) à service d'exemple et à atteindre – à leur niveau – les objectifs de SuisseEnergie (Rapport annuel Gros consommateurs de la Confédération).

Tant pour les nouvelles constructions qu'au niveau de la rénovation du patrimoine immobilier, tous les gros consommateurs d'énergie préconisent au moins le standard MINERGIE. D'autres stratégies sont fixées pour atteindre les objectifs de SuisseEnergie, parmi lesquels on peut citer : RUMBA (gestion des ressources et management environnemental dans l'administration fédérale), d'autres systèmes de gestion environnementale, la conclusion de conventions avec l'AEnEC, l'adhésion à energho etc.

Par rapport à 1990, la consommation de combustibles fossiles a régressé de 14%. En revanche, la consommation d'électricité a crû de 19%. La part des énergies renouvelables à la couverture des besoins en chaleur est de 17%.

(Financement 2004 : SuisseEnergie: 0,02 million CHF).

7 Infrastructures

«SuisseEnergie pour les infrastructures» est un programme qui, par le biais d'informations et de conseils, soutient en Suisse les stations d'épuration des eaux usées (STEP), les réseaux d'approvisionnement en eau potable (AE) et les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) en vue de l'optimisation systématique de l'efficacité énergétique. (Rapport annuel SuisseEnergie dans les infrastructures.)

Parmi les installations publiques, les STEP, AE et UIOM ont une importance capitale en matière d'énergie. Elles utilisent la moitié de la consommation totale du courant utilisé par les bâtiments et installations appartenant aux communes. Inversement, elles produisent aussi 95% de l'électricité renouvelable, sans la force hydraulique. Les potentiels énergétiques sont encore énormes, car leur consommation de courant peut quasiment être réduite de moitié et leur production d'électricité renouvelable peut plus que doubler.

Le groupe cible comprend les décideurs, en particulier ceux des infrastructures d'importance, les ingénieurs spécialisés et les autorités cantonales concernées. La prospection s'effectue en étroite collaboration avec les associations professionnelles VSA (STEP), SSIGE (aménagement des eaux), ORED (exploitation de la chaleur des eaux usées) et ASER (UIOM). Nombreuses sont les actions qui se déroulent au plan cantonal et qui sont soutenues par les services de l'énergie.

La palette de produits comporte diverses informations: bureaux d'informations F/Al, contributions aux médias spécialisés, rencontres avec un public cible, site Internet, publipostage, etc. L'outil principal demeure toutefois le conseil personnalisé aux exploitants. Par ailleurs, les actions spéciales suivantes ont été organisées en 2004:

- Action pour commercialiser l'éco-courant, en réponse à 50 demandes de STEP intéressées
- Numéro spécial sur l'énergie dans la plus grande revue spécialisée des stations d'épuration en Suisse (gwa)
- Exploitation de la chaleur des eaux usées réalisée chez IWC Schaffhouse et rendue publique lors d'une action de RP

- Nouveau manuel Energie dans l'AE, présenté lors d'un congrès national
- Optimisation énergétique dans l'AE diffusée dans une circulaire adressée à tous les membres SSIGE
- Première analyse pointue systématique réalisée dans une UIOM en Romandie (Colombey)
- Statistiques: les nombres de contrôles requis ont été effectués dans l'ensemble des domaines:
 - Contributions professionnelles et médiatiques: 20 effectuées *(objectif: 14)*
 - Nombre de manifestations: 13 *(11)*
 - Nombre de conseils individuels: 39 *(34)*
 - Nombre d'accompagnements de projets: 35 *(19)*

Un contrôle des résultats effectué auprès des STEP montre l'efficacité de la stratégie. Au cours des 10 dernières années, les mesures énergétiques ont permis de réduire la consommation électrique de toutes les STEP suisses – en particulier grâce aux actions de SuisseEnergie dans les STEP - de 24%, compte tenu des économies de 30 millions de kWh/an et de l'accroissement de la production d'électricité renouvelable de 50 millions de kWh/an.

(Moyens de SuisseEnergie en 2004: 0,46 million de francs; moyens propres et de tiers déclarés: 0,42 million de francs)

8 Swiss Contracting

Le contracting énergétique consiste à sous-traiter la planification, le financement, l'installation et l'exploitation d'une installation de production d'énergie à une entreprise, le contracteur (Rapport annuel Swiss Contracting).

Les quatre principaux avantages du contracting sont:

- Les risques techniques et financiers de l'installation de production d'énergie sont transférés au contracteur.
- Le budget d'investissement du preneur de contracting est allégé: le contracteur prend l'investissement à sa charge. La taxe de contracting inclut réparations, entretien et sécurité d'exploitation.
- Le contracting contribue grandement à un approvisionnement énergétique durable: des projets énergétiques d'avant-garde sont judicieusement mis en œuvre et rentabilisés.
- Le contracteur décharge le personnel du preneur de contracting, il acquiert des capacités pour ses tâches clés.

Swiss Contracting est le Forum suisse pour les prestations énergétiques. Il n'est pas orienté vers le profit et a pour but de promouvoir la percée en Suisse du contracting énergétique. Swiss Contracting est une association nationale qui prend en compte les intérêts de toutes les parties impliquées dans le marché du contracting, formant ainsi une plate-forme à l'intention des preneurs de contracting, contracteurs, banques, assurances et autres parties impliquées dans les projets de contracting.

Swiss Contracting compte une centaine de membres. Une bonne moitié de ces entreprises proposent des prestations de contracting. Les entreprises de production d'énergie totalisent à peine une vingtaine de membres et les contracteurs privés au moins 30 membres.

Les principales prestations offertes par Swiss Contracting sont les suivantes: relations publiques, informations, formations, outils de travail (contrat-type d'approvisionnement en énergie, modèle de business plan, guides), assurance de la qualité (examen de projet avec recommandation de financement et garantie de poursuite d'exploitation).

Environ 850 personnes ont pris part aux 13 manifestations organisées dans toute la Suisse par Swiss Contracting afin d'informer sur le contracting énergétique. Il convient de relever en particulier le Symposium contracting énergétique dans le Nord-Ouest de la Suisse, avec une participation record de 115 participants et un battage médiatique correspondant, la participation d'intervenants aux Congrès de l'industrie organisés dans toute la Suisse par Hoval, ainsi qu'un cours intitulé «Assainissement des installations techniques de la chaleur et du froid» sous la direction de Swiss TS.

En 2004, les fonds de Swiss Contracting provenaient de quatre sources différentes: les cotisations des membres, le sponsoring, les taxes prélevées pour les prestations fournies et les contributions de SuisseEnergie liées à un projet donné.

(Moyens de SuisseEnergie en 2004 : 0,09 million de francs; moyens propres et de tiers déclarés: 0,21 million de francs).